ID: 035-200064483-20180910-2018_09_10_01-DE



Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 septembre 2018

N° 2018/09/10/01

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 37 Nombre de votants : 45 Date de convocation : 31 août 2018

L'an deux mille dix-huit le dix septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Sophie BRÉAL arrivée à 20h52, vote à partir du point 3	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Morgan VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
Mme Laurence VILLENAVE	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	M. Jean-Claude MADIOT
M. Jean-François PROVOST	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Vincent BOUTEMY	

Absents:	M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT
Mme Isabelle PLANTIN absente qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN	M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Marie AGEZ absente qui donne pouvoir à M. Georges GUYARD
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
Mme Evelyne JAOUANNET absente sans pouvoir	Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet: Admission en non-valeur - Budget principal « commune » 2018

Rapporteur: Monsieur Thierry SCHUFFENECKER

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Elle peut donc être demandée par le comptable public dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable, c'est-à-dire dès lors qu'il a épuisé tous les moyens de poursuite pour le règlement du titre émis par la collectivité. Ces créances irrécouvrables concernent le non-paiement des services municipaux.

Il s'agit d'une procédure différente de l'annulation de titre ou de la remise gracieuse. Contrairement à la remise gracieuse qui éteint le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

ID: 035-200064483-20180910-2018_09_10_01-DE

La décision d'admission en non-valeur relève de la compétence de proposition du comptable public, et précise pour chaque créance le montant admis.

La dernière approbation du Conseil Municipal date du 4 septembre 2017 pour un montant de 1 154,65 € d'admission en non-valeur pour des créances comprises entre 2014 et 2016.

Une nouvelle demande d'admission en non-valeur a été adressée en juin par le trésorier municipal. Ces états de restes font apparaître un certain nombre de recettes irrécouvrables.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur sur le budget Commune 2018 la somme de 980,42 € qui se détaille comme suit :

2011	2013	2015	2016
42,90 €	447,48 €	250,32 €	239,72 €

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R. 1617-24,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le Budget « Commune » 2018,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 29 août 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal:

approuve cette proposition d'admission en non-valeur transmise par le comptable public.

Pour Copie Conforme,

Jean-Claude BELINE

Le Maire

Certifié exécutoire par le maire, compte-tenu de la réception en préfecture

le......1.4. SEP., 2018.....

et de l'affichage ou la publication

ID: 035-200064483-20180910-2018_09_10_02-DE



Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 septembre 2018

N° 2018/09/10/02

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 37 Nombre de votants : 45 Date de convocation : 31 août 2018

L'an deux mille dix-huit le dix septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Sophie BRÉAL arrivée à 20h52, vote à partir du point 3	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Morgan VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
Mme Laurence VILLENAVE	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	M. Jean-Claude MADIOT
M. Jean-François PROVOST	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Vincent BOUTEMY	i

Absents:	M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT
Mme Isabelle PLANTIN absente qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN	M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Marie AGEZ absente qui donne pouvoir à M. Georges GUYARD
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
Mme Evelyne JAOUANNET absente sans pouvoir	Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet : Admission en non-valeur – Budget « Auberge du Pavail » 2018

Rapporteur: Monsieur Jean-Pierre PETERMANN

L'admission en non-valeur est une mesure d'ordre budgétaire et comptable qui a pour but de faire disparaître des écritures de prise en charge du comptable public les créances irrécouvrables. Elle peut donc être demandée par le comptable public dès lors que la créance lui paraît irrécouvrable, c'est-à-dire dès lors qu'il a épuisé tous les moyens de poursuite pour le règlement du titre émis par la collectivité. Ces créances irrécouvrables concernent le non-paiement des services municipaux.

Il s'agit d'une procédure différente de l'annulation de titre ou de la remise gracieuse. Contrairement à la remise gracieuse qui éteint le rapport de droit existant entre la collectivité et son débiteur, l'admission en non-valeur ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur dans l'hypothèse où le débiteur revient à meilleure fortune.

ID: 035-200064483-20180910-2018_09_10_02-DE

La décision d'admission en non-valeur relève de la compétence de l'assemblée délibérante, sur proposition du comptable public, et précise pour chaque créance le montant admis.

La dernière approbation du Conseil Municipal date du 4 septembre 2017 pour un montant de 1 152 € d'admission en non-valeur pour des créances de l'année 2015.

Une nouvelle demande d'admission en non-valeur a été adressée en août par le trésorier municipal. Ces états de restes font apparaître un certain nombre de recettes irrécouvrables.

Il est donc proposé d'admettre en non-valeur sur le budget Auberge du Pavail 2018 la somme de 3 456 € qui se détaille comme suit :

Ecritures émises en 2015	
3 456 €	

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles R. 1617-24, Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14, Vu le Budget « Auberge du Pavail » 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve cette proposition d'admission en non-valeur transmise par le comptable public.

Pour Copie Conforme,

Jean-Claude BELINE

Le Maire

Certifié exécutoire par le maire,

compte-tenu de la réception en préfecture

le......1.4. SEP. 2018.

Le Maire,

et de l'affichage ou la publication

Page - 2 - sur 2



Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 septembre 2018

N° 2018/09/10/03

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 38 Nombre de votants : 46 Date de convocation : 31 août 2018

L'an deux mille dix-huit le dix septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents:	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Sophie BRÉAL arrivée à 20h52, vote à partir du point 3	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Morgan VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
Mme Laurence VILLENAVE	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	M. Jean-Claude MADIOT
M. Jean-François PROVOST	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Vincent BOUTEMY	

M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT
M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir
Mme Marie AGEZ absente qui donne pouvoir à M. Georges GUYARD
M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet: Fixation de la redevance d'occupation du domaine public gaz – Année 2018

Rapporteur: Monsieur Joseph MÉNARD

Le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015 a instauré la redevance pour l'occupation provisoire du domaine public communal par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transport de gaz et des réseaux publics de distribution de gaz (ROPDP).

Cette dernière doit être fixée par le Conseil municipal dans la limite du plafond suivant : Redevance = 1.03 * L

Où L représente la longueur, exprimée en mètres, des canalisations construites ou renouvelées sur le domaine public communal et mises en gaz au cours de l'année précédant la redevance.

Comme prévu par la loi, Gaz Réseau Distribution France (GrDF) a communiqué par courrier la longueur concernée soit 807 mètres, ce qui porte le montant de la redevance à 831 € (soit 1.03*807).

ID: 035-200064483-20180910-2018_09_10_03-DE

De même, concernant la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz (RODP) perçue chaque année, le Conseil municipal doit également en fixer le montant défini selon le plafond suivant :

Redevance = $(0.035*L + 100) \times 1.20$

Où L représente la longueur de canalisation sur le domaine public communal exprimée en mètres.

Comme prévu par la loi, Gaz Réseau Distribution France (GrDF) a communiqué par courrier la longueur concernée soit 37 485 mètres, ce qui porte le montant de la redevance à 1 694 € (soit (0.035*37 485 + 100) x1.20).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2333-84, L.2333-86, R.2333-114 et R.23333-114-1,

Vu le décret n° 2015-334 du 25 mars 2015,

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007,

Vu le budget primitif « Commune » 2018,

Vu l'avis favorable de la commission finances du 29 août 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

 fixe le montant de ces deux redevances dans les limites du plafond prévu par loi soit un montant de 1 694 € pour la redevance d'occupation du domaine public pour les réseaux de gaz, et 831 € pour la redevance d'occupation provisoire d'occupation du domaine public pour les réseaux de gaz.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire, compte-tenu de la réception en préfecture

te.........1.4..SEP...2018.

Le Maire.

et de l'affichage ou la publication

_

ID: 035-200064483-20180910-2018_09_10_04-DE



Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 septembre 2018

N° 2018/09/10/04

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 38 Nombre de votants : 45 Date de convocation : 31 août 2018

L'an deux mille dix-huit le dix septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Sophie BRÉAL arrivée à 20h52, vote à partir du point 3	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Morgan VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
Mme Laurence VILLENAVE	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	M. Jean-Claude MADIOT
M. Jean-François PROVOST	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Vincent BOUTEMY	

M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT
M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir
Mme Marie AGEZ absente qui donne pouvoir à M. Georges GUYARD
M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet : Indemnités de gardiennage des églises communales

Rapporteur: Madame Véronique BOUCHET CLÉMENT

La législation prévoit qu'une indemnité peut être allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

Cette dernière peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouée aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

Selon la circulaire ministérielle n°611 du 27 février 2018 du ministère de l'intérieur, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises communales reste équivalent à celui de 2017 à savoir:

- 479,86€ pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'édifice du culte
- 120,97€ pour un gardien ne résidant pas dans la commune et visitant l'église à des périodes rapprochées

ID: 035-200064483-20180910-2018_09_10_04-DE

Actuellement, sur le territoire de la commune nouvelle de Châteaugiron, le la commune nouvelle de Châteaugiron, le conditions des communes déléquées.

Compte tenu de la non-revalorisation du point d'indice des fonctionnaires, il est proposé de maintenir les montants actuellement en vigueur pour le gardiennage des différentes églises du territoire pour l'année 2018.

Vu la circulaire n°NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987,

Vu la circulaire n°NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011,

Vu la circulaire ministérielle n°611 du 27 février 2018 du ministère de l'intérieur,

Vu la délibération n°2018/03/12/4.19 du 12 mars 2018 portant approbation du budget primitif « Commune » 2018

Vu l'avis favorable de la commission finances du 29 août 2018,

En sa qualité de gardien de l'église de Ossé, Monsieur Jean-Claude LEPRETRE ne prend part au vote.

Après en avoir délibéré à 38 voix pour et 7 abstentions (Monsieur Joseph MÉNARD, Madame Virginie LEFFRAY, Madame Morgan VIDAL, Madame Laurence VILLENAVE, Madame Stéphanie BANCHAREL, Madame Marie-Odile BOIVIN et Madame Claudine DESMET) le Conseil municipal :

- fixe à compter de l'année 2018:
 - Une indemnité de gardiennage de 479,86€ pour l'église de Châteaugiron, attribuée à la paroisse Saint-Luc en Pays de Châteaugiron.
 - Une indemnité de gardiennage de 120,97 € pour l'église de Veneffles attribuée Mme GEFFRAUD France.
 - Une indemnité de gardiennage de 151,80€ pour l'église de Ossé attribuée à M. LEPRETRE Jean-Claude
 - Une indemnité de gardiennage de 203,41€ pour l'église de Saint-Aubin du Pavail attribuée à Mme ALLAIN Danielle

Pour Copie Conforme,

Le Maire

Jean-Claude BELINE

Certiflé exécutoire par le maire,

compre-tenu de la réception en préfecture

et de l'affichage ou la publication

te Ma

Page - 2 - sur 2

ID: 035-200064483-20180910-2018_09_10_05-DE



Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 septembre 2018

N° 2018/09/10/05

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 38 Nombre de votants : 46 Date de convocation : 31 août 2018

L'an deux mille dix-huit le dix septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Sophie BRÉAL arrivée à 20h52, vote à partir du point 3	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Morgan VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
Mme Laurence VILLENAVE	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	M. Jean-Claude MADIOT
M. Jean-François PROVOST	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Vincent BOUTEMY	

Absents:	M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT	
Mme Isabelle PLANTIN absente qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir	
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN	M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir	
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Marie AGEZ absente qui donne pouvoir à M. Georges GUYARD	
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir	
Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	
Mme Evelyne JAOUANNET absente sans pouvoir	Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir	

Secrétaire de séance désignée : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet : Modification des tarifs divers – Création d'un tarif pour vente de livre

Rapporteur: Madame Catherine TAUPIN

Du 22 juin au 28 juillet 2018, la commune a accueilli l'exposition « L'Art dans les cités – les Graphistes Polonais » organisée par l'association Les Petites Cités de Caractère de Bretagne.

Cette dernière rassemblait les œuvres des peintres polonais lors de leur voyage dans les communes classées « Petites Cités de Caractère de Bretagne».

La présentation de cette exposition a donné lieu à la réalisation d'un livre mis en vente dans divers lieux, notamment à l'office du tourisme.

La vente de ce livre suppose au préalable la création d'un tarif validé par le conseil municipal.

ID: 035-200064483-20180910-2018_09_10_05-DE

Ainsi, il est proposé la création d'un nouveau tarif de 12 € qui sera intégré à la grille des tarifs municipaux « divers » pour le livre intitulé « Graphistes Polonais en Petites Cités de Caractère de Bretagne » édité par l'association Petites Cités de Caractère de Bretagne.

La nouvelle grille tarifaire est jointe à la note de synthèse (Annexe 1.5).

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2017/12/11/16 du 11 décembre 2017 relative à la révision des tarifs municipaux « divers » pour l'année 2018,

Vu l'avis favorable de la commission Finances en date du 29 août 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

 approuve la création d'un nouveau tarif de 12 € pour la vente du livre « Graphistes Polonais en Petites Cités de Caractère de Bretagne » édité par l'association Petites Cités de Caractère de Bretagne

inclus ce nouveau tarif dans la grille tarifaire des tarifs municipaux « divers » applicable à compter du 10 septembre 2018.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,

compte-tenu de la réception en préfecture



ID: 035-200064483-20180910-2018_09_10_05-DE

TARIFS MUNICIPAUX en vigueur à compter du 10 septembre 2018 DCM du 10 septembre 2018

NATURE DU TARIF		2018
VENTE DE BOIS	La corde	135,00 €
VENTE DE FOIN	La botte	30,00 €
CONCESSION DANS LES	Emplacement adulte (2m²)	00,000
CIMETIERES	15 ans	120,00 €
	30 ans	240,00 €
	Emplacement enfant de moins de 7 ans (1m²)	
	15 ans	60,00 €
	30 ans	120,00 €
	Emplacement mini concession pour ume cinéraire (1 m²)	
	10 ans	40,00 €
	15 ans	60,00 €
COLUMBARIUM	Case	
	10 ans	130,00 €
	15 ans	180,00 €
	Redevance pour ouverture et fermeture de la case	15,50 €
	Soliflore	67,00 €
	Plaque	68,00 €
CAVURNE	10 ans	130,00 €
	15 ans	180,00 €
	Redevance pour ouverture et fermeture de la case	15,50 €
CREUSAGE DES FOSSES	FOSSE de 1,50 m	101,00 €
DANS LES CIMETIERES	FOSSE de 2,00 m	150,00 €
To the second second	FOSSE pour enfant de moins de 7 ans	55,00 €
VACATIONS FUNERAIRES	Pose de scellés	25,00 €
LOCATION DU CAVEAU PROVISOIR		31,00 €
DROIT DE PLACE	Camions de déballage (semi-remorque)	28,50 €
BROTT BET BROE	Droit fixe	2,50 €
	+ redevance au mètre linéaire	0,45 €
	Borne fixe électrique par jour/utilisateur	1,70 €
	Cirque <200m2 + branchement-par jour de présence	14,00€ + 9,20€
	Cirque >200m2 + branchement-par jour de présence	27,50€ + 18,00€
TERRASSES DE CAFES		
TERRASSES DE CAFES	Le mètre carré par saison du 01/04 au 15/10 -Zone A	10,10 €
	La place de stationnement - saison du 15/04 au 15/10	60,60 €
	Le mètre carré à l'année - Zone A	17,20 €
	La place de stationnement à l'année	121,20 €
GITE D'ETAPE	Nuitée par personne (12h - 12h)	10,30 €
	De 12h à 14h	3,75 €
	De 10h à 16h	6,80 €
	1/2 tarif pour groupe d'au moins 10 mineurs	
	Hébergement du cheval	
	Sous couvert	7,10 €
	En prairie	3,05 €
	Panier de bois supplémentaire pour feu dans cheminée	3,05 €
JARDINS FAMILIAUX		
COMMUNE DELEGUEE DE OSSE	Tarifs pour 50 m ²	15,00 €
DISQUE DE STATIONNEMENT	L'unité	1,00 €
PHOTOCOPIES PHOTOCOPIES	Dans le cadre de la communicabilité des documents	
	administratifs :	
	Copie simple A4 NB	0,15 €
	Copie simple A4 Couleur	0,75 €
	Copie simple format A3 ou recto-verso A4 NB	0,25 €
	Copie simple format A3 ou recto-verso A4 Couleur	1,25 €
	Copie recto-verso A3 NB	0,50 €
	Copie recto-verso A3 Couleur	2,50 €
	CD-rom	2,75 €
	Autres copies :	te a matter of
	Copie simple A4 NB par page	0,25 €
	Copie simple A4 Couleur	1,25 €
	Copie simple format A3 NB par page	0,50 €
	Copie simple format A3 Couleur par page	2,50 €
	Copie A4 NB aux associations castelgironnaises	
	au-delà du contingent gratuit	0,15 €
	CD-rom	10,00 €
LOCATION DE MATERIEL	Urne ou isoloir - l'unité, par semaine	25,50 €
	Vitrine- l'unité, par semaine	26,50 €
	Caution pour une urne	100,00 €
LOCATION TABLES	Jusqu'à 5 tables et 20 chaises pour 3 jours	29,30 €
ET CHAISES	Au dessus	0,00 €
	par table supplémentaire	2,90 €
	par lot de 4 chaises supplémentaires	2,90 €
	Caution par réservation	100,00 €
LOCATION DE BARRIERES	Ass locales et communes de la CCPC et du Canton	Gratuit
LOGATION DE DANNIERES	Autres : par barrière, avec un minimum de 20 barrières	0,70 €
OCATION DE PODILIM		
LOCATION DE PODIUM	Associations locales	Gratuit
	Communes de la CCPC et du Canton	119,00 €
		1 150 00 6
01 FF0 POLID 4000011710110	Caution	150,00 €
CLEFS POUR ASSOCIATIONS ET ETABLISSEMENTS SCOLAIRES	Caution Les trois premières Clé supplémentaire	Gratuit 36,50 €

		Affiche le
TRANSPONDEUR/BADGES	5 premiers badges	ID: 035-200064483-20180910-2018_09_10_05-
tarif de location du 1er septembre au 5 juillet	5 badges suivants (du 6 ême au 10 ême)- par an et par badge	2,60 €
	10 badges suivants (du 11 ême au 20 ème)- par an et par badge	5,05 €
	Badges suivants (à partir du 21 ème)-par an et par badge	10,10 €
	Facturation non restitution badge	53,50 €
COLLECTE DES DECHETS VERTS	Forfait par collecte réservée aux personnes âgées et	
TAILLES DE HAIES, ELAGAGES	handicapées	9,00 €
CONTENEURS des déchets ménagers		
e domaine public en dehors des jours	de Pénalité par jour	25,25 €
collecte		
LIVRES	CHATEAUGIRON - Editions APOGEE	7,50 €
	HISTOIRE DE CHATEAUGIRON	
	. LEGOUX-MERIL	6,00 €
	. de MAUNY	14,00 €
	. Les 2 volumes	19,00 €
	PEINTRES TCHEQUES	12,00 €
	CARNETS DE VOYAGES PEINTRES RUSSES -édition Ouest	France 20,00 €
	PEINTRES JAPONAIS EN PETITES CITES DE CARACTERE	DE BRETAGNE 12,00 €
N.	CHEKEPA EN BRETAGNE-édition Petites Cités de Caractère	6,00 €
	GRAPHISTES POLONAIS EN PETITES CITES DE CARACTE	RE DE BRETAGNE 12,00 €
	POCHETTES PETITES CITES DE CARACTERE	1,50 €
	BALADE AU PAYS "LA VALLEE DE LA SEICHE"	7,50 €
	VILLE DE BRETAGNE, PATRIMOINE ET HISTOIRE	45,00 €
	INTUITIONS PHOTOGRAPHIQUES - G.DUSSAUD	20,00 €
	LA CHAPELLE DU CHÂTEAU DE CHATEAUGIRON RESTAUI	
	ECHO- PIERRE GAUCHER	10,00 €
	CASTELGIRONNAIS SPECIAUX	4,50 €
ENTRE D'ART LES 3 CHA	of the land of the first of the	
DEITHE DATE CES O OF BE	Badge	2,00 €
	Marque-page	2,00 €
	Affiche d'exposition (l'unité)	2,00 €
	Carles postales (le lot de 6)	5,00 €
	Sac en coton/cabas (l'unité)	5,00 €
	Que sais-je ? L'art contemporain d'Anne Cauquelin	9,00 €
		9,00 €
	Que sais-je ? L'art médiéval de Xavier Barral I Altet	
	Carnet de notes grand format 14.8x21cm (l'unité-2 modèles ch	
	Camet de notes petit format 10.5x15cm (l'unité-4 modèles 4 ex	
	Sculpture de Pierre Gaucher- Chute de l'ouvrage in situ (l'unité)	10,00 €
BJETS "SOUVENIRS"		
Carte postale	L'unité	1,00 €
Affiche	L'unité	6,00 €
[asse	L'unité	6,00 €
Sac "tote bag"	L'unité	6,00 €
<u>/ILLENAIRE</u>		
<u> Driflamme</u>	L'unité	15,00 €
	Le lot de 2	28,00 €
imbre-poste	L'unité	0,73 €
ee-shirt	L'unité	5,00 €
DVD film	"Un millénaire peut en cacher un autre"	12,00 €
PRISE EN CHARGE DES	Forfait de prise en charge	68,00 €
CHIENS ERRANTS	Frais d'hébergement par jour	
		16,50 €
PARTICIPATION POUR	IPar logement	
	Par logement Commune déléquée de Châteaugiron	650.00 €
PARTICIPATION POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	Par logement Commune déléguée de Châteaugiron Commune déléguée de Ossé	650,00 € 650,00 €

Certifié exécutoire par le maire, compte-tenu de la réception en préfecture le 1 4 SEP. 2018 et de l'affichage ou la publication



Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 septembre 2018

N° 2018/09/10/06

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 38 Nombre de votants : 46 Date de convocation : 31 août 2018

L'an deux mille dix-huit le dix septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Sophie BRÉAL arrivée à 20h52, vote à partir du point 3	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Morgan VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
Mme Laurence VILLENAVE	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	M. Jean-Claude MADIOT
M. Jean-François PROVOST	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Vincent BOUTEMY	Participan delivered

Absents:	M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT
Mme Isabelle PLANTIN absente qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN	M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Marie AGEZ absente qui donne pouvoir à M. Georges GUYARD
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
Mme Evelyne JAOUANNET absente sans pouvoir	Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet : Versement d'une subvention à l'association « Castel'Activ »

Rapporteur: Madame Laurence LOURDAIS ROCU

A partir de l'année 2018, il a été convenu avec l'association des commerçants « Castel'Activ » de ne plus procéder au versement systématique d'une subvention annuelle, mais de verser une somme en fonction des projets proposés par l'association.

L'association « Castel'Activ » organise une journée d'animation en faisant intervenir un magicien, en installant une structure gonflable et autres jeux géants. Leurs dépenses totales pour cette journée s'élèvent à 1 196 € TTC.

L'association « Castel'Activ » sollicite la mairie pour le versement d'une subvention de 500 € au titre de l'organisation de cet évènement.

Envoyé en préfecture le 14/09/2018 Reçu en préfecture le 14/09/2018

Affiché le

ID: 035-200064483-20180910-2018_09_10_06-DE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-7, Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

approuve le versement d'une subvention de 500 € à l'association « Castel'Activ ».

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,

compte-tenu de la réception en préfecture le 1 4 SEP. 2018

et de l'affichage ou la publication

ID: 035-200064483-20180910-2018_09_10_07-DE



Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 septembre 2018

N° 2018/09/10/07

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 38 Nombre de votants : 46 Date de convocation : 31 août 2018

L'an deux mille dix-huit le dix septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents:	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Sophie BRÉAL arrivée à 20h52, vote à partir du point 3	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Morgan VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
Mme Laurence VILLENAVE	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	M. Jean-Claude MADIOT
M. Jean-François PROVOST	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Vincent BOUTEMY	principal and the second secon

Absents:	M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT
Mme Isabelle PLANTIN absente qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN	M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Marie AGEZ absente qui donne pouvoir à M. Georges GUYARD
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
Mme Evelyne JAOUANNET absente sans pouvoir	Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet : Attribution d'une subvention à la Fondation du Patrimoine

Rapporteur: Monsieur Jean-Claude BELINE

En 2013, la ville de Châteaugiron a signé une convention de partenariat avec la fondation du patrimoine ayant pour objet l'aide au financement des particuliers pour les travaux de restauration et de mise en valeur du patrimoine de proximité situés dans la ZPPAU.

A ce titre, la ville de Châteaugiron apporte par le biais de la fondation du patrimoine une aide financière aux propriétaires privés qui restaurent conformément aux préconisations de la fondation du patrimoine un élément du patrimoine bâti habitable ou non situé dans le périmètre de la ZPPAU.

Cette aide est au minimum de 1% du montant total des travaux labellisés par la Fondation du Patrimoine.

Pour l'année 2018, la fondation du patrimoine a octroyé un avenant à un label afin de permettre une défiscalisation à 100% donnant lieu à un complément de subvention de 296€.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-7, Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14, Vu la convention de partenariat avec la fondation du patrimoine signée le 29 avril 2014, Vu l'avis favorable de la commission Finances du 29 août 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

 valide l'attribution d'une subvention à la fondation du patrimoine d'un montant de 2 296€ dans le cadre de la convention de partenariat pour la validation de deux labels d'un montant de 296€ et de 2000€.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire, compte-tenu de la réception en préfecture



Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 septembre 2018

N° 2018/09/10/08

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 38

Nombre de votants : 46

Date de convocation :
31 août 2018

L'an deux mille dix-huit le dix septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Sophie BRÉAL arrivée à 20h52, vote à partir du point 3	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Morgan VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
Mme Laurence VILLENAVE	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	M. Jean-Claude MADIOT
M. Jean-François PROVOST	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Vincent BOUTEMY	

Absents:	M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT
Mme Isabelle PLANTIN absente qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN	M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Marie AGEZ absente qui donne pouvoir à M. Georges GUYARD
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir
Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir
Mme Evelyne JAOUANNET absente sans pouvoir	Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir

Secrétaire de séance désignée : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet : Budget Commune - Décision modificative n° 2

Rapporteur: Monsieur Yves RENAULT

Suite aux différentes évolutions des projets d'investissement au cours de l'année 2018 ainsi qu'aux ajustements de la section de fonctionnement, des modifications du budget 2018 sont nécessaires afin de respecter les principaux principes budgétaires et notamment celui de la sincérité budgétaire.

Ainsi, le budget 2018 se décompose comme suit :

	Budget primitif + Décision modificative	Décision Modificative n°2	Budget total 2018
Fonctionnement	10 329 067,00€	11 550,00€	10 340 617,00 €
Investissement	7 424 303,00 €	46 470,00€	7 470 773,00 €
	17 753 370,00 €	58 020,00 €	17 811 390,00 €

Envoyé en préfecture le 18/09/2018 Reçu en préfecture le 18/09/2018

Affiché le

ID: 035-200064483-20180910-DM22018COMMUNE-BF

Les modifications d'inscription de crédits en section de fonctionnement et d'investissement sont jointes en annexe de la présente note (Annexe 1.8).

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2311-7,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Vu le Budget « Commune » 2018,

Vu la délibération n°2018/03/12/4.19 du 12 mars 2018 portant approbation du budget primitif « Commune » 2018,

Vu la délibération n°2018/06/18/02 du 18 juin 2018 portant approbation de la décision modificative n°1 du budget primitif « Commune » 2018,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 29 août 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- approuve la décision modificative n°2 du budget « commune » 2018.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,

compte-tenu de la réception en préfecture

et de l'affichage ou la publication

Annexe 1 du point 8

Envoyé en préfecture le 18/09/2018 Reçu en préfecture le 18/09/2018

Affiché le

ID: 035-200064483-20180910-DM22018COMMUNE-BF



VILLE DE CHATEAUGIRON

BUDGET 2018

D.M. n° 2

Le Maire,

10 septembre 2018

VILLE DE CHATEAUGIRON

FONCTIONNEMENT

Envoyé en préfecture le 18/09/2018 Reçu en préfecture le 18/09/2018 Affiché le

ID: 035-200064483-20180910-DM22018COMMUNE-BF

COMPTES	DEPENSES		BP 2018 +DM	MONTANTS de la DM n° 2	BP après DM n°2
011	Charges à caractère général		5 000,00 €	3 750,00 €	8 750,00 €
615232	Entretien réseaux	- 1	0,00 €	2 350,00 €	2 350,00 €
6232	Fêtes et cérémonies		4 000,00 €	-500,00€	3 500,00 €
6238	Frais divers de relations publiques		0,00 €	440,00 €	440,00€
6288	Prestation divers services extérieurs	İ	1 000,00 €	1 460,00 €	2 460,00 €
65	Autres charges de gestion courante		0,00 €	2 796,00 €	2 796,00 €
6574	Subvention de fonctionnement aux associations		0,00€	2 796,00 €	2 796,00 €
67	Charges exceptionnelles		0,00 €	4 760,00 €	4 760,00 €
65738	Titres annulés sur exercices antérieurs	- 1	0,00 €	4 760,00 €	4 760,00 €
	Sous-total dépenses de fonctionnement			11 306,00 €	
023	Virement en section d'investissement		2 742 398,25 €	244,00 €	2 742 642,25 €
	TO	OTAL.	2 747 398,25 €	11 550,00 €	2 758 948,25 €

COMPTES	RECETTES	BP 2018+ DM	MONTANTS de la DM n° 2	BP après DM n°2
74	Dotations et participations	97 160,00 €	11 550,00 €	108 710,00 €
74718 74835	Participation Etat Compensation au titre des exonérations de la taxe d'habitation	17 160,00 € 80 000,00 €	3 550,00 € 8 000,00 €	20 710,00 € 88 000,00 €
	TOTAL	97 160,00 €	11 550,00 €	108 710,00 €

VILLE DE CHATEAUGIRON

2313

2315

2315

Travaux éclairage extérieur salles de sports

Travaux éclairage extérieur salles de sports

Travaux Installation BAV

INVESTISSEMENT

Envoyé en préfecture le 18/09/2018 Reçu en préfecture le 18/09/2018

-12 000,00 €

12 000,00 €

-10 000,00€

46 470,00 €

0,00€

0,00€

12 000,00 €

101 470,00 €

COMPTES DEPENSES Affiché le BP 2018 + D ID: 035-200064483-20180910-DM22018COMMUNE-BF 13 0,00 Subvention d'investissement 13251 Subvention d'équipement groupement de collectivités 0,00 € 220,00 € 220,00 € 20 Immobilisation incorporelles 5 000,00 € 0,00€ 5 000,00 € 2051 Logiciel état civil 5 000,00 € -5 000,00 € 0,00 € 2051 Logiciel mairie-salles 0,00 € 5 000,00€ 5 000,00 € 21 Acquisitions 18 000,00 € 23 250,00 € 41 250,00 € 2182 Acquisition matériel de transport 18 000,00 € 17 000,00 € 35 000,00 € 2183 Acquisition matériels informatiques 0,00€ 3 250,00 € 3 250,00 € 2184 0,00€ 2 500,00 € 2 500,00 € 2188 Autres immobilisations corporelles 0,00€ 500,00 € 500,00€ 23 Immobilisations en cours 32 000,00 € 23 000,00 € 55 000,00 € Travaux extension réseau téléphonique 2313 3 000,00€ 0,00 € 3 000,000 € 2313 Aménagement aires multi sport 10 000,00 € 30 000,00 € 40 000,00 €

12 000,00 €

10 000,00€

55 000,00 €

0,00€

COMPTES	RECETTES	BP 2018 +DM	MONTANTS de la DM: n° 2	BP après DM n°2
021	Virement de la section de fonctionnement	2 742 398,25 €		2 742 642,25 €
16	Emprunts et dettes assimilées	517 559,45 €	17 226,00 €	534 785,45 €
1641	Emprunts	517 559,45 €	16 851 00 €	534 410,45 €
165	Dépots et cautionnments reçus	0,00€	375,00 €	375,00€
	OPERATIONS	54 000,00 €	29 000,00 €	83 000,00 €
	Amélioration performance énergétique LPG	'		•
1341	DETR 2018	0,00 €	37 000,00 €	37 000,00 €
1323	Subvention Conseil Départemental	54 000,00 €	-8 000,00 €	46 000,00 €
TOTAL	TO	AL 3 313 957.70 €	46 470.00 €	3 360 427.70 €

TOTAL



ID: 035-200064483-20180910-2018_09_10_09-DE



Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 septembre 2018

N° 2018/09/10/09

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de présents : 38 Nombre de votants : 46 Date de convocation : 31 août 2018

L'an deux mille dix-huit le dix septembre à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Châteaugiron sous la présidence de Monsieur Jean-Claude BELINE, maire de Châteaugiron.

Présents :	M. Jean-Claude BELINE	M. Joseph MENARD	M. Jean-Pierre PETERMANN
Mme Marielle DEPORT	M. Yves RENAULT	M. Jean-Claude LEPRETRE	M. Philippe LANGLOIS
Mme Catherine TAUPIN	Mme Laëtitia MIRALLES	Mme Véronique BOUCHET-CLÉMENT	M. Thierry SCHUFFENECKER
Mme Laurence LOURDAIS-ROCU	Mme Françoise GATEL	M. Christian BERNARD	M. Christian NIEL
Mme Marie-Odile BOIVIN	Mme Sophie BRÉAL arrivée à 20h52, vote à partir du point 3	Mme Danièle BOTTE	M. Thierry PANNETIER
Mme Morgan VIDAL	M. Dominique PELHATE	Mme Claudine DESMET	Mme Stéphanie BANCHAREL
Mme Laurence VILLENAVE	Mme Séverine MAYEUX	M. Bertrand TANGUILLE	M. René LOIZANCE
M. Michel RENAUDIN	M. Georges GUYARD	Mme Chantal LOUIS	M. Jean-Claude MADIOT
M. Jean-François PROVOST	Mme Sandrine PERRIER	M. Pascal GUISSET	Mme Nathalie GIDON
M. Alban MARTIN	Mme Chrystelle HERNANDEZ	M. Vincent BOUTEMY	1

Absents:	M. Vincent CROCQ absent qui donne pouvoir à Mme Laëtitia MIRALLES	
Mme Magalie DOUARCHE-SALAÜN absente qui donne pouvoir à M. Thierry SCHUFFENECKER	M. Denis GATEL absent qui donne pouvoir à M. Jean-Claude MADIOT	
Mme Isabelle PLANTIN absente qui donne pouvoir à M. Philippe LANGLOIS	M. Daniel MARCHAND absent sans pouvoir	
M. Dominique DURAND absent sans pouvoir	M. Olivier MARAIS absent sans pouvoir	
Mme Virginie LEFFRAY absente qui donne pouvoir à M. Joseph MÉNARD	M. Christophe BUDOR absent sans pouvoir	
M. Hervé DIOT absent qui donne pouvoir à Mme Catherine TAUPIN	M. Bruno VETTIER absent sans pouvoir	
M. Jean-Marc ERNAULT absent sans pouvoir	Mme Marie AGEZ absente qui donne pouvoir à M. Georges GUYARD	
Mme Marie-Françoise ROGER absente qui donne pouvoir à Mme Nathalie GIDON	M. Erwan PITOIS absent sans pouvoir	
Mme Marion BELLIARD absente sans pouvoir	M. Dominique KACZMAREK absent sans pouvoir	
Mme Evelyne JAOUANNET absente sans pouvoir	Mme Carine KUROWSKA absente sans pouvoir	

Secrétaire de séance désignée : Madame Laëtitia MIRALLES

Objet: Mise en place du Compte Epargne Temps (CET)

Rapporteur: Madame Marielle DEPORT

Le compte épargne-temps (CET) permet aux agents de conserver les jours de congés non pris sur plusieurs années (Décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale).

Le comité technique du 27 avril 2018 a été sollicité sur les modalités de mise en place du CET et a émis un avis favorable à l'unanimité.

Ce compte permet aux agents titulaires et non-titulaires, à temps complet ou non complet, de manière continue, depuis plus d'un an, d'accumuler des droits à congés. Les agents sur une position de stagiaire ne peuvent pas alimenter leur CET durant la durée du stage.

Le compte est ouvert à la demande de l'agent. L'alimentation du compte fait l'objet d'une demande individuelle et expresse de l'agent une fois par an, avant le 31 mars de l'année en cours. A défaut, les jours non pris ne seront pas portés au crédit du compte.



Envoyé en préfecture le 14/09/2018 Reçu en préfecture le 14/09/2018

Affiché le

ID: 035-200064483-20180910-2018_09_10_09-DE

L'agent est informé annuellement des droits épargnés et consommés. Les jours concernés sont les congés annuels sans que le nombre de jours pris au titre de l'année soit inférieur à 20 (pour mémoire, un agent à temps complet bénéficie de 27 jours de congés par an). Le report des congés annuels est donc possible à compter du 21^{ème} jour.

Le nombre de jours inscrits au CET ne peut être supérieur à 60 au total. La prise de congés au titre du CET doit être compatible avec les nécessités de service.

Nombre de jours au CET	Agents concernés	Congés	Palement
Inférieur ou égal à 20 jours	Titulaires et non titulaires	OUI	NON
Supérieur à 20 jours	Titulaires et non titulaires	OUI	OUI (à compter du 21 ^{ème} jour)

Pour les agents disposant d'un solde supérieur à 20 jours au 31 décembre, l'option choisie (congés ou paiement) doit être formulée au service RH avant le 31 janvier de l'année suivante.

Aucun délai ne fixe la durée de péremption du CET.

L'autorité territoriale ne peut pas s'opposer à l'utilisation du CET lorsqu'il est pris :

- à l'issue d'un congé de maternité, d'adoption, de paternité, d'accompagnement d'une personne en fin de vie;
- avant de cesser définitivement leurs fonctions.

L'agent conserve les droits qu'il a acquis au titre du CET en cas de :

- Détachement ou mutation dans une autre collectivité ou établissement public
- Disponibilité, congé parental, mise à disposition, détachement dans l'une des trois fonctions publiques.

Vu le Décret n°2004-878 du 26 août 2004 relatif au compte épargne-temps dans la fonction publique territoriale,

Vu la Circulaire n° 10-007135-D du 31 mai 2010 relative à la réforme du CET dans la fonction publique territoriale,

Vu l'avis favorable du Comité Technique du 27 avril 2018,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- met en place le Compte Epargne Temps à compter du 1^{er} janvier 2019 selon les modalités définies ci-dessus.

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Jean-Claude BELINE

Certifié exécutoire par le maire,

compte-tenu de la réception en préfecture

et de l'affichage ou la publication

Page - 2 - sur 2